

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018**

**REUNION DES 29 ET 30 NOVEMBRE 2018**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

## **FINANCEMENT DU CENTRE RESSOURCES AUTISME CORSICA - EXERCICE 2018**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Répondant à un appel à projets formalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Haute-Corse (ADPEP 2B) a initié la création d'un Centre Ressources Autisme à vocation territoriale (CRA CORSICA).

Par arrêté du 15 février 2012, l'ARS a validé la constitution de cette structure sous la forme d'un établissement médico-social autonome, géré par l'ADPEP 2B et relié aux établissements publics de santé de BASTIA et d'AIACCIU.

Premier établissement de ce type en Corse, le CRA CORSICA, mis en place en 2013, permet d'apporter une réponse de proximité à toutes les personnes concernées par la problématique de l'autisme et qui, jusque-là, devaient s'adresser aux CHU de Nice ou de Marseille.

L'installation de cet établissement à BASTIA avec une antenne à AIACCIU renforce cette dimension.

Les objectifs de cette structure satisfont pleinement aux exigences formulées dans le cahier des charges de la Haute Autorité de Santé tant en matière d'évaluation et de diagnostic précoce, que de formation, d'information ou de recherche autour de cette problématique.

Les rapports d'activité de la structure témoignent d'une activité réelle et de la territorialisation de l'offre.

Il est proposé dans le prolongement de l'engagement constant depuis 2013 de renouveler notre contribution au fonctionnement du CRA CORSICA, à hauteur de 20 000 euros représentant ainsi 4,13 % du budget total du CRA Corsica, pour lui permettre d'exercer ses missions d'information et d'évaluation.

En conséquence, il vous est proposé :

- De m'autoriser à signer la convention annuelle de financement portant sur l'exercice 2018 à conclure avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Haute-Corse (ADPEP 2B) et le Centre Ressources Autisme CORSICA (CRA CORSICA) figurant en annexe.  
Les crédits correspondants ont été inscrits au budget (Programme N5151A - Chapitre 934 - Fonction 4212 - Compte 6574),
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.